

- Légende**
- Zones**
- UA = zone urbaine à forte valeur patrimoniale
  - UB = zone urbaine dense caractéristique des faubourgs
  - UC = zone urbaine à vocation résidentielle avec tissu lâche
  - UD = zone urbaine à vocation de logement collectif
  - UE = zone urbaine à vocation d'équipements
  - UF = zone de hameau (préservation du caractère architectural bressan)
  - UX = zone d'activités économiques
  - UZ = zone d'activités commerciales
  - UAJ UBj UCj = zone urbaine de protection des berges des cours d'eau et de la ripisylve
  - 1AU = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
  - 1AUe = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'équipements
  - 1AUr = zone de renouvellement à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitation
  - 1AUx = zone d'extension à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'activités
  - A = zone agricole
  - Aj = zone à vocation horticole ou maraîchère
  - As = Zone agricole stricte
  - Aco = Secteur agricole de corridor écologique
  - N = zone naturelle
  - Nco = Secteur naturel de corridor écologique
  - Na = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement et équipement lié au marché
  - NE = zone naturelle à vocation de loisirs
  - Nv = zone naturelle à vocation d'aire de stationnement de caravanes
- L'indice "j" est attaché à une zone quand celle-ci se situe en zone inondable d'après le PPRI de la Seille approuvé et 1/07/2004 et modifié le 1/12/2004.
- 2AU : zone d'extension à urbaniser à long terme à vocation d'habitation
  - Bâtiment agricole : ICGPE
  - ★ Changement de destination autorisé au titre du L.151-11 du Code de l'Urbanisme

- Bâtiment historique et structurant à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme**
- ▲ Patrimoine remarquable à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
  - Linéaires commerciaux à préserver au titre du L. 151-16 du Code de l'Urbanisme

- Parcelle faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)**
- Voie Verte
  - Cône de vue : Espace à maintenir ouvert
  - Emplacement réservé au titre du L.151-41 du Code de l'Urbanisme
  - Espace Boisé Classé à conserver au titre du L.130-4 du Code de l'Urbanisme
  - Espace Vert Protégé à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Arbre à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Alignement d'arbres à maintenir et à valoriser au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Haies à préserver au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Servitude I5
  - Surface en eau

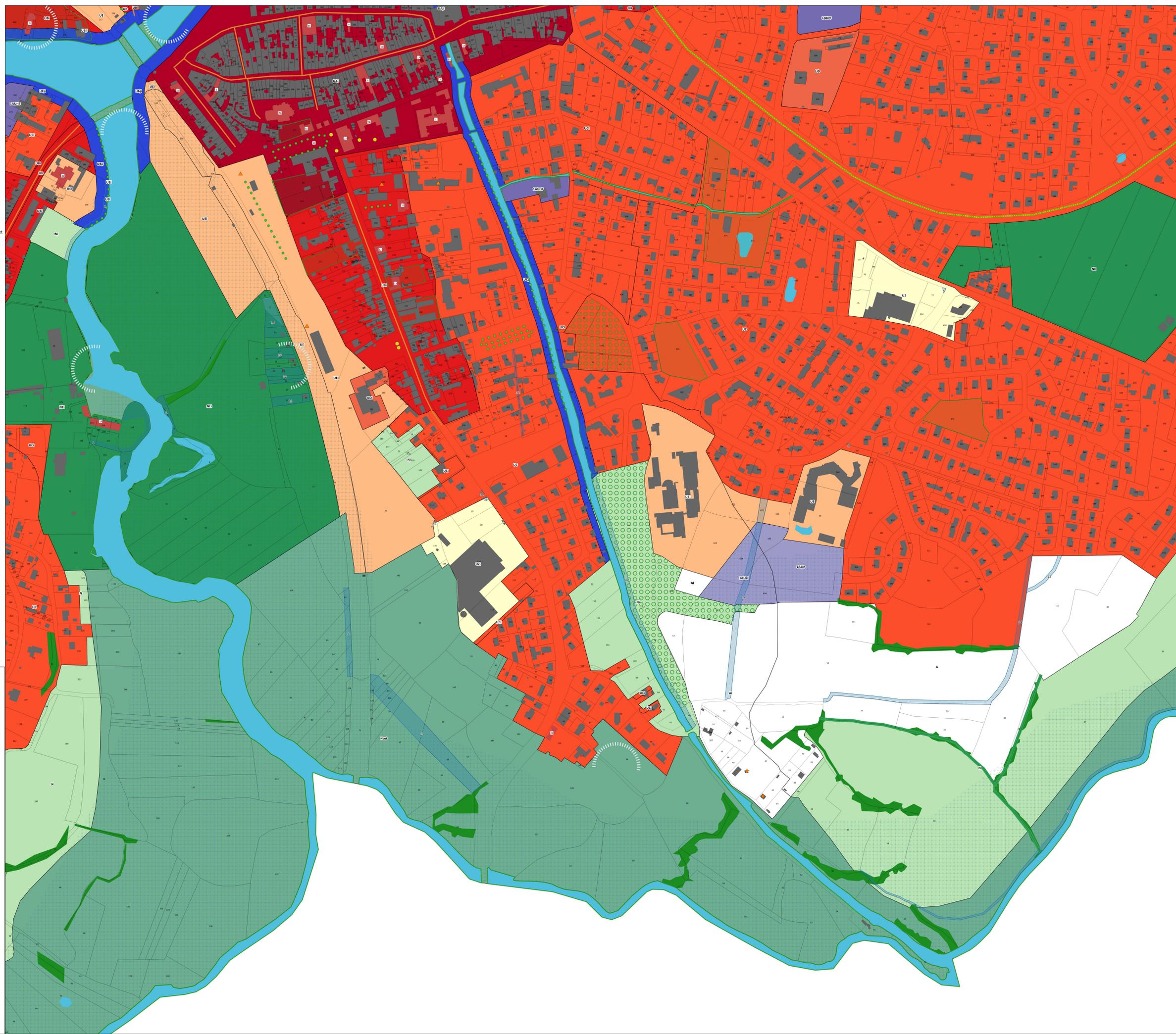
**Liste des éléments du paysage**

Numéro	Description	Bénéficiaire
1	Hôtel Dieu	Commune
2	Maison du Balli	Commune
3	Théâtre Municipal	Commune
4	Tour Saint Pierre	Commune
5	Tour Saint Paul	Commune
6	Gare SNCF	Commune
7	Immeubles présentant un intérêt architectural	Commune
8	Ancien garage Citroën	Commune
9	Edifice lié au transport de Sel	Commune
10	Démence bougonnes	Commune
11	Moulin du Bourg-Château	Commune
12	Chapelle Saint Pierre en Louhansais	Commune
13	Hôtel particulier	Commune
14	Hospice Perret-Dastarc et Musets	Commune
15	Ancien dancing	Commune
16	Maison Passard et ancien Mairie	Commune
17	Maisons accolées gâtes et puits de bois	Commune
18	Maison avec loggia	Commune
19	Ferme de la Troche	Commune
20	Ferme Saugy	Commune
21	Ferme Bressane	Commune
22	Hôtel de ville	Commune
23	Ancien abattoirs	Commune
24	Eglise Saint Pierre	Commune
25	Eglise de Châteaurenaud	Commune
26	Musée Ecole des Beaux-Arts	Commune
27	Anciens bains publics	Commune
28	Buffet de la gare de triplement	Commune
29	Site de la Chapellelle	Commune
30	Abattoirs de Bram	Commune
31	Salle de la Gremette	Commune
32	Groupe Scolaire Vial Vincent	Commune
33	Kiosque	Commune
34	Anciennes halles ferroviaires de l'Estet	Commune
35	Lavoir	Commune

**Liste des emplacements réservés**

Numéro	Description	Superficie (m²)	Bénéficiaire
1	Contraints pédonne et projet de base de loisirs	3480,0	Commune
2	Création zone médiévale	2441,1	Commune
3	Emplacement rue de Vallée	2322,9	Commune
4	Accès déshattée côté La Chapelle-Naude	2037,8	Commune
5	Aménagement carrefour rue de Beaufort avenue Fernand POINT	22,6	Commune
6	Aménagement rue ALBERT MAILLET	51	Commune
7	Aménagement carrefour entre du Jura et de la Ripisylve	20,9	Commune
8	Aménagement carrefour rue de Beaufort et du Jura	200	Commune
9	Contournement allée des jardins	7064,1	Commune
10	Extension jardins	4070,9	Commune
11	Contournement impasse de Varennes	79,7	Commune
12	Cheminement autour zone des Cordeliers - avenue Fernand POINT	460,8	Commune
13	Secteur entre rue ALBERT MAILLET et Vallée Jules MASSENET	400,3	Commune
14	Cheminement pédon. Base Macconnière - Saugy	10209	Commune
15	Cheminement le long de la Vallière et du Sobreau	8713,6	Commune
16	Accès pédon. SAUGY par chemin des Fontaines	59,4	Commune
17	Extension de la voirie pour desservir la zone SAUGY	211,2	Commune
18	Aménagement de la voirie de desserte de la zone SAUGY	216,3	Commune



**DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE**

**Commune de Louhans-Châteaurenaud**

---

**REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Plan de zonage**

**APPROBATION**

Document arrêté par Délibération du Conseil Municipal  
en date du :

VERDI INGENIERE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
13 Avenue Aristide Briand - 39100 DOLE  
Tel : 03.84.79.02.57 / Fax : 09.72.13.36.70  
Email : covid@verdi-ingenierie.fr

Pièce numéro :

4.11

Echelle: 1/2000ème